

Délibération du 23 mai 2025

décision **N°2025- 26 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la maintenance préventive et corrective des portes sectionnelles, barrières, portails des sites de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le vendredi 16 mai 2025
- Date de publication : le lundi 2 juin 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025 à 14 h 30 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 21, Nombre de votants : 21

POUVOIR DE VOTE

Alain ZOCCOLO donne pouvoir à Christian RAUCAZ

EXCUSES : 13

GRILLAUD Laurent
BRUN Pierre
SARTORI Walter
BLANQUET Denis
JOLY Max
RUFFIER-LANCHE René
BARBIER Marie-Claire
BRUNIER Thierry
BURNIER-FRAMBORET Frédéric
DANIS Georges
PERRIER Jean-Claude
SPIGARELLI Lucien
ZOCCOLO Alain

ABSENTS : 6

LEOUTRE Jean-Marc
GIRAUD Murielle
GUIGUE Thibaut
MAITRE Florian
THEVENON Raphaël
AMET Yannick

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 20

BENEVISE Marie
BOIX NEVEUX Arthur
FABRE Maryse
VAN STRAATEN Nicolas
GIRARD Marc
DRIVET Jean-Marc
CARDE Daniel
GRANGE Yves
TAIN Daniel
RAUCAZ Christian
DAL BIANCO Serge
VIGUET-CARRIN Françoise
CHEMIN François
CECILLE Joël
SIMON Christian
ROUGEAUX Jean-Pierre
FRAISSARD Jean-Claude
VARESANO José
HANRARD Bernard
BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 1

Christian VIBERT

Délibération du 23 mai 2025

décision N°2025- 26 C

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la maintenance préventive et corrective des portes sectionnelles, barrières, portails des sites de Savoie Déchets**

Madame Marie BENEVEISE, Présidente, expose que les sites de Savoie Déchets disposent de nombreuses portes pour permettre leur accès et pour assurer le chargement et déchargement des apporteurs.

Pour garantir leur bon fonctionnement, il est nécessaire d'en assurer la maintenance préventive et corrective.

Il est proposé de lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée conformément aux dispositions du code de la commande publique, en vue de la conclusion d'un accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commande sans minimum mais avec un maximum de 200 000 euros, d'une durée de 4 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

Vu les statuts de Savoie Déchets,

Vu la délibération n°2023-40C, du Comité Syndical du 13 Octobre 2023, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour la maintenance préventive et corrective des portes sectionnelles, barrières, portails des sites de Savoie Déchets,

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre et tous les documents y afférent

Laurence BOIRON
Secrétaire de séance



Marie BENEVEISE
Présidente

